



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE INTITULÉ « SWAMP CITY SIX » AVEC L'ASSOCIATION STFT	Décision 16/09/2025 N° DGS/2025/089

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2025/2026,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'Association STFT, sise 8 rue Jules Simon à TOURS (37 000), représentée par Madame Laure-Anne BARBAUT en qualité de Présidente, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « SWAMP CITY SIX » qui aura lieu le vendredi 26 septembre 2025 à 20h30 au Centre Culturel La Grange (37230).

Article 2 :

Le montant de cette cession est arrêté à la somme de 1 600 € net de taxe (MILLE SIX CENTS EUROS NET DE TAXE).

L'organisateur prendra également à sa charge :

- les repas chauds complets pour six personnes
- la déclaration et le règlement des droits d'auteur auprès de la SACEM.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 17 SEP. 2025

- sa publication sur le site internet de

la commune le : 17 SEP. 2025

Fait à LUYNES, le 16 septembre 2025

Le Maire,

Bertrand RITOU



Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20250916-DGS_2025_089-AR

